

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Conseil d'administration de Telenet annonce un dividende brut complémentaire de 143,2 millions €, soit 1,30 € par action, et un programme de rachat d'actions de 55,0 millions € maximum, soit jusqu'à 1,1 millions d'actions

L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé. Information privilégiée.

Bruxelles, le 12 février 2020 – **Telenet Group Holding SA (« Telenet » ou la « Société »)** (Euronext Brussels: TNET) annonce que son Conseil d'administration proposera un dividende brut complémentaire de 143,2 millions €, soit 1,30 € par action, aux actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2020¹. En cas d'approbation, le dividende complémentaire sera payé début mai 2020. Incluant le dividende brut intérimaire de 62,8 millions € (0,57 par action) payé en décembre 2019, le dividende brut total sur l'exercice 2019 s'établirait à 206,0 millions €, soit 1,87 € par action. En plus, le Conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions de 55,0 millions € maximum, soit jusqu'à 1,1 millions d'actions, à partir du fin février 2020. Ainsi, Telenet réalise sa politique de rémunération de l'actionnaire exposée lors du Capital Markets Day de décembre 2018.

En décembre 2018, Telenet a tenu son « Capital Market Day » au cours duquel Telenet a présenté son plan stratégique pour les trois prochaines années – jusqu'en 2021 – et exposé en détail le cadre d'allocation de capital et de rémunération des actionnaires. En l'absence d'acquisitions notables et/ou de changements significatifs dans ses activités ou dans le cadre réglementaire, la Société entend maintenir un ratio d'endettement net total d'environ 4,0x, ce qui constitue le point médian de la fourchette 3,5x - 4,5x. Au 31 décembre 2019, le niveau d'endettement net total s'établissait à 4,0x malgré (i) 101,0 millions € de rachats d'actions au premier semestre 2019 dans le cadre du Programme de rachat d'actions 2018bis de 300,0 millions € et (ii) un premier dividende intérimaire de 62,8 millions € (0,57 € brut par action) payé en décembre 2019.

Dans le cadre de sa politique d'allocation de capital, Telenet vise à distribuer aux actionnaires entre 50% et 70% des flux de trésorerie disponibles ajustés de l'année précédente via les dividendes intérimaire et complémentaire. Dans les limites du cadre d'endettement net total précité et en l'absence des différents facteurs mentionnés ci-dessus, il peut être envisagé d'utiliser la partie restante des flux de trésorerie disponibles ajustés pour des rachats d'actions supplémentaires, des dividendes extraordinaires, une réduction de la dette, des acquisitions relatives ou une combinaison de ces affectations.

Compte tenu du dividende intérimaire payé en décembre 2019 et du solide flux de trésorerie disponible ajusté généré en 2019, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires un dividende brut complémentaire de 143,2 millions (1,30 € brut par action) lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 avril 2020. En cas d'approbation, le dividende complémentaire sera payé début mai 2020. Le dividende brut complémentaire proposé est basé sur 110.143.643 actions donnant droit à dividende à la date de publication du présent

¹ Sur la base de 110.143.643 actions donnant droit à dividende au 12 février 2020, à l'exclusion de 4.513.142 actions propres qui ne donnent pas droit à dividende

rapport, à l'exclusion de 4.513.142 actions propres ne donnant pas droit à dividende. Le dividende brut complémentaire par action sera déterminé fin mars 2020 dans l'avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende qui seront en circulation à cette date. À l'heure actuelle, la somme du dividende intérimaire et du dividende complémentaire s'établirait à 1,87 € (brut) par action, ce qui équivaut à un total de 206,0 millions €.

En complément au dividende total payé sur l'exercice 2019, le Conseil d'administration a également approuvé un nouveau programme de rachat d'actions de 55,0 millions € maximum (le « Programme de rachat d'actions 2020 »), qui prendra effet à la fin du mois de février 2020. Ce programme autorise Telenet à racheter occasionnellement ses actions ordinaires, à concurrence de 1,1 million d'actions au maximum ou pour une contrepartie maximale de 55,0 millions €, jusqu'au 31 octobre 2020. Les rachats d'actions seront effectués selon les modalités et conditions approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 24 avril 2019. Le programme sera mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques du secteur et conformément aux réglementations applicables aux rachats d'actions. À cette fin, un intermédiaire financier indépendant rachètera les actions sur la base d'un mandat discrétionnaire. Le calendrier précis du rachat d'actions dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, y compris les conditions du marché. Au cours du programme de rachat, la Société publiera régulièrement des communiqués de presse avec des mises à jour sur les progrès réalisés (le cas échéant), tel que requis par la loi. Ces informations seront également disponibles sur les pages « Relations investisseurs » de notre site internet (investors.telenet.be) dans la section « Actionnaires ». Ces actions serviront à couvrir les obligations futures dans le cadre des plans d'options sur actions de la Société ou seront annulées si le nombre d'actions rachetés dépasse ces obligations. Telenet contrôlera en permanence ses obligations, actuelles et futures, dans le cadre de ces plans en vue de maintenir un niveau adéquat d'actions propres, l'excédent étant par la suite destiné à être annulé, comme en avril et décembre 2019.

Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens	rob.goyens@telenetgroup.be	+32 15 333 054
	Bart Boone	bart.boone@telenetgroup.be	+32 15 333 738
Press & Media:	Stefan Coenjaerts	stefan.coenjaerts@telenetgroup.be	+32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	bart.van.sprundel@telenetgroup.be	+32 15 333 495

À propos de Telenet – En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d'informations, visitez www.telenet.be. Liberty Global - l'une des entreprises leaders au niveau mondial de la vidéo convergente, de l'Internet haut débit et de la communication, innovant et donnant les moyens à ses clients dans six pays européens de tirer le meilleur parti de la révolution numérique - détient une participation directe de 57,9% des actions de Telenet Group Holding SA/NV (hors actions propres détenues de temps à autre par cette dernière).

Informations complémentaires – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le rapport annuel consolidé 2018 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés non audités intermédiaires et des présentations liées aux résultats financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (<http://investors.telenet.be>).

Ce document a été publié le 12 février 2020 à 7:01h CET